

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME DANIELLE MILON

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
13 Juillet 2016**

**OBJET :** Club de la Croisière Marseille Provence : financements 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé, dans le cadre de la politique de développement touristique, et selon les modalités définies dans le rapport :

- d'attribuer, au titre de 2016, au Club de la Croisière Marseille Provence :
  - 20 000 € pour l'organisation de la convention d'affaires Top Cruise 360 Europe,
  - 20 000 € pour ses actions en faveur du développement de la filière de la Croisière à Marseille,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention type prévue à cet effet.

La dépense totale correspondante, soit 40.000 € sera financée sur les crédits inscrits au Budget départemental 2016, au chapitre 65, fonction 94, article 6574, dont la dotation est suffisante.

à l'Unanimité

**s'abstiennent : Le Groupe Socialiste et Ecologiste, le Groupe des Elus  
Socialistes et Républicains, Le Groupe Communiste et Partenaires**

**ADOPTE**

**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé**

**Nathalie Tarrisse  
Directrice**

**du Service des Séances de l'Assemblée**